



## parties communes à jouissance privative

Par **copropriétaire a Paris**, le **01/12/2021** à **17:22**

Bonjour,

propriétaire d'un ancien garage avec une aire de jouissance privative, j'ai modifié (avec l'accord de la mairie et après validation en AG) ce garage pour en faire un petit studio. Sur l'aire de jouissance privative, j'ai installé une palissade (en croisillons) pour cloturer cette aire et m'en servir comme un petit jardin (exactement comme l'a fait deux autres copropriétaires quelques années plus tôt). cette aire de jouissance privative fait partie d'une cour beaucoup plus grande. Le conseil syndical me demande de retirer cette palissade et de la remplacer par des pots de fleurs pour des raisons essentiellement d'esthétique et de "vue d'ensemble".

Ayant fait exactement comme mes voisins de cour ayant une aire de jouissance privative je me demande de quel "droit" le CS peut me demander cela sans le demander aux autres copropriétaires ayant installé une palissade précédemment.

en vous remerciant

L. Cardon

Par **Marck.ESP**, le **01/12/2021** à **18:04**

Bonjour

C'est justement la question qu'il faut poser en faisant mettre ce sujet au débat lors de la prochaine AG.